

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Lundi 29 novembre 2021**

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et M GAVOILLE, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres absents et excusés : Mmes MALLET, BRUN représentée par Mme SPADETTO, CLERC représentée par M CROIZIER, VERGE, MAIRE, OLIVIER représentée par M MARCHAL, HACQUARD MM NIEPCERON, DEMORTIER, DELEULE

Le nombre de membres titulaires présents est de 17, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est proposé au vote.

Vote du PV du 18 novembre 2021 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Annexe 1 : PV CA du 18 novembre 2021

M le Proviseur précise que le PV du CA du 19 octobre a été renvoyé à tous avec la modification demandée par Mme AGAZZI au sujet des lecteurs de DVD.

2 - Plan Particuliers de Mise en Sureté :

M le Proviseur évoque le PPMS qui a été envoyé à tous les élus du CA. Il annonce que celui ci a été remis à jour par différents intervenants, M GAVOILLE, Mme PLEIGNET. Ce document est proposé sur la mouture initiale. Toutefois, l'inspection académique souhaite que ce document soit décliné en un exemplaire risques majeurs et un autre pour les risques attentats. Ce travail sera fait pour l'an prochain.

Il annonce qu'un exercice académique est organisé le 2 décembre. Une communication spécifique sera faite, mais il invite dès maintenant M CHEVIRON à en informer ses collègues de cuisine afin qu'il n'y ait pas de déconvenues de cuisson.

Validation du PPMS :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

La fiche 11 pour émargement des membres présents fait le tour de la salle.

Annexe 2 : PPMS 2021-2022.

3 - Budget 2022 :

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour présentation du budget de l'exercice 2022.

Budget de l'exercice 2022 :

M. Gavaille Adjoint –gestionnaire présente le budget de l'exercice 2022, et les généralités sur le budget d'un Etablissement Public Local d'Enseignement.

La subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à 202 117.00€ soit une baisse de 32.94% par rapport à la dotation nette que le lycée aurait dû percevoir en raison d'un nombre de jours de fonds de roulement supérieurs à 120 jours.

Une contribution de l'établissement est demandée à hauteur de 71 242.00€ sur les fonds de réserves .

Le prélèvement sur les fonds disponibles pour l'exercice 2022 est de 95 935.00€.

M. Gavaille présente aux membres du conseil d'administration le tableau de calcul du fonds de roulement validé par l'agent comptable attestation de la faisabilité de prélèvement sur fonds pour l'exercice 2022.

Les différentes sources de financement du budget proviennent principalement de la collectivité de rattachement, des ressources propres, des dons, le produit de la vente des objets confectionnés, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation, des conventions d'occupation des logements (conventions précaires), ainsi que les ressources des prestations du service de restauration et d'hébergement.

Des ressources « spécifiques » sont des crédits attribués à l'établissement pour une dépense déterminée (subventions pour travaux ciblés, crédits pour les bourses, taxe d'apprentissage, entretien courant du propriétaire), ces crédits doivent conserver leur « affectation ».

La subvention de fonctionnement est répartie dans les différents postes de dépenses :

Au service AP : activités pédagogiques pour 41 671.00€ (enseignement général pour 15380.00€ et 26 291.00€ pour l'enseignement technique).

Taxe d'apprentissage : ouverte à hauteur de 1500€ (100.00€ en prévision d'achats section enseignement technique et 500.00€ pour les visites d'entreprises.

Objets confectionnés : Une prévision de recettes à hauteur de 54 000.00€ sachant que compte tenu de la crise sanitaire liée à la covid ce montant pourra varier.

Voyages /sorties : des voyages ont été programmé à savoir :

Un voyage à Paris, un voyage à Lyon, visite des palaces Parisiens, voyage à Nans sous Ste Anne, pour un total de participation des familles de 4500.00€, si les conditions sanitaires le permettent en raison de la crise de la covid 19.

Un prélèvement sur les fonds disponibles pour le service AP est fait à hauteur de 13 935.00€ pour le financement des voyages et sorties culturelles.

Il est à noter l'octroi d'une subvention région au titre de l'Eveil pour un montant de 3825.00€. (pour les voyages, sorties...)

Malgré une diminution de la dotation de fonctionnement, les crédits pédagogiques sont restés stables, puisque l'établissement a ponctionné dans les fonds de réserves pour abonder le budget.

La totalité des dépenses du service AP s'élève à 134 791.00€ en ouverture de crédits pour un total de 120 856.00€ en prévision de recettes.

Le solde de la subvention est ventilé pour 160 446.00€ au service ALO. (Administration et logistique) :

Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation (eau, gaz, électricité), locations et contrats de maintenances, sécurité...

La subvention relative à l'entretien du propriétaire est ouverte à hauteur de 20 000.00€.

Le service ALO a été abondé à hauteur de 82 000.00€ par prélèvement sur les fonds disponibles (pour la viabilisation et la reprographie) afin de pallier le manque au niveau de la dotation de fonctionnement 2022.

Un montant de 277 433.40€ est prévu en ouverture de crédits pour un total de prévision de recettes de 191 235.51€.

Le service SBN : Bourses nationales : est ouvert pour un montant de 149 000.00€

Le service Vie de l'Elève : Pour un montant de 3100.00 € sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé, et la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales (région et Etat) à l'exception des bourses nationales.

Le service OPC : Est ouvert pour un montant de 2000.00€ permet au lycée d'acquérir de nouveaux matériels ou de remplacer le matériel obsolète. Cette section est utilisée pour l'achat de matériels d'un montant supérieur à 800.00€ HT.

Le service de restauration et d'hébergement : est lui composé des recettes provenant des familles (DP et internes), les recettes des repas des commensaux, et des repas élèves hors forfait, de l'hébergement du CFA.

Le total du budget du service SRH estimé pour 2022 est de 483 320.10€

Les charges communes s'élèvent à un montant prévisionnel de : 112 024.02€ et le FARPi (22.5%) 108 747.02€.

Ce qui représente un montant prévisionnel de dépenses crédits nourriture de 262 549.06€.

Les tarifs de demi-pension et d'internat sont votés par la collectivité de rattachement : la région.

Pour rappel pour 2022 :

Tarif annuel internat : 1600,00€

Tarif DP 5 jours : 585,00€

Tarif DP 4 jours : 498,00€

- L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à être prudent dans la politique d'achat, à consulter afin de faire jouer la concurrence.
- Etre vigilant par rapport au gaspillage alimentaire
- Favoriser le fait « maison » et le faire savoir
- Privilégier les circuits courts et le bio
- Faire des menus équilibrés en proposant une fois par semaine un menu végétarien
- Stimuler l'éducation au goût des jeunes convives

➤ Les prélèvements réalisés sur les fonds disponibles sont repérés dans le budget en code d'activité **OPFD**.

Le rapport de l'ordonnateur sur le budget 2022 est également évoqué. Il reprend les grandes lignes de la présentation budgétaire qui vient d'être faite. M le Proviseur remercie vivement M GAVOILLE pour la qualité de son travail et le sérieux du budget présenté.

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Annexe 3 : Budget 2022

4 - Questions financières :

M le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE qui présente des DBM pour information. 9 DBM pour information sont présentées concernant des ouvertures de crédits de subventions, ajustements de crédits de taxe d'apprentissage, de fonds sociaux, d'ouverture de crédits de bourse de mobilité Erasmus pour une enseignante.

Annexe 4 : Décision Budgétaire modificative

5 - Questions diverses :

Répartition subvention EVEIL, modification : Une inversion entre le projet internat (qui touchera 825€) et le musée de la négritude est à noter (1000€).

Vote:	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	17

Conventions signées depuis le dernier CA :

- Convention d'hébergement en chambre d'hôtel d'une enseignante du collège J BREL.
- Convention d'accueil de 2 élèves du collège à la restauration scolaire.
- Convention avec la mutualité française pour 2 campagnes de prévention.
- Convention de reversement fonctionnement GRETA 70.
- Convention mini stage d'observation

Point situation sanitaire depuis une semaine :

- 4 cas positifs, tous contaminés en milieu familial.
- 17 cas contact dont une table à la restauration scolaire.

J'invite les familles à la plus grande prudence. Nos protocoles nous protègent autant que faire se peut, mais ont leur limite. en cette période de festivités, il appartient aux familles d'être les plus raisonnables possible en ces périodes de festivités et de marché de Noël où le brassage est de plus critiquable...

- Les cas positifs d'élèves en stage sont traités par les entreprises et ne donnent pas lieu à un contact tracing au lycée.
- Pas de changement à ce jour sur les procédures sanitaires en lien avec le variant omicron.

M YAGOUB demande si les référents numériques, Mme DUPRE et M MARIOT pourraient être invités aux prochaines réunions informatiques.

M le Proviseur précise que le compte rendu qui a été fait venait faire le point sur une question purement technique, à savoir la répartition de la dotation 2022 du conseil régional sur le type de matériel souhaité, et qu'en cela, la compétence de l'AMIR était suffisante. Les autres points évoqués ce jour-là concernait un point d'étape de l'AMIR sur la résolution de soucis évoqué lors des conseils d'enseignements par les enseignants.

Pour les prochaines réunions, les personnels évoqués seront les bienvenus et pourront mettre à l'ordre du jour de nouveaux sujets, comme celui de postes qui seraient défectueux au CDI, dont le proviseur n'avait jamais été informé avant ce CA.

Mme TABARY demande s'il serait possible que les BTS disposent d'une salle de travail.

Mme JARNIGON informe qu'il est tout à fait possible de bénéficier de l'utilisation de la salle habituelle si elle est disponible.

Mme TARBY précise que la salle d'étude est très peu utilisée, et qu'il est rare qu'elle ne soit pas disponible pour un groupe de travail.

M GRANDGIRARD conclu en ajoutant que si des besoins particuliers sont identifiés, les élèves ont tous loisirs de demander une salle à la vie scolaire, qu'ils utiliseront en responsabilité.

Il est rappelé que toutes les questions diverses doivent être proposées 48h à l'avance, de manière à ce que des réponses constructives puissent être apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52.